

Image not found or type unknown



Conges payes convention collective 3008

Par **salvan**, le **30/10/2009** à **09:05**

Bonjour, rnjai pris 1 semaine de conges payes du mercredi 10 juin au mercredi 17 juin mon jours de repos est le lundi mon patron me compte 8 jours de conges et inclu le dimanche en jours de conge paye a t'il le droit.rnrn2eme question rnmes conges acquis sur mon bultin de salaire et mes conges pris ne sont pas marques.rnrnsur mon bultin de salaire il ya mon salaire mensuel 151h.67paye 980€+heures supplementaire 17h33paye 188€74+primes 211€28+reajustement 1 125€= total brut 1505€02 pour ma retraite sur quoi se base t'il.rnrnmerci.rnrnbonne journée